

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 25 SEPTEMBRE 2020**

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE PRESENTS :

Collège des Résidents :

Madame ROY Paulette, Présidente

Madame MAILLET Rachel

Monsieur LORILLARD Jackie

Collège des Familles :

Madame DULONG Marie-Claire, Vice-Présidente

Collège des Représentants légaux :

Madame OLIVIER Noëlie

Représentant du personnel Syndicat SUD-Santé Sociaux :

Monsieur Georges BEAL

Membres Qualifiés :

Madame DIMIER Jeanne, Représentante des Résidents

Madame ESTAGER Jeannette, Représentante des Résidents

Monsieur COLLINEAU Jacques, Représentant des Résidents

MEMBRES PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHE, Directeur Adjoint ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical (ff) ; Madame LE JEUNE, Responsable des Finances ; Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien ; Madame LERICHE, Psychologue ; Madame ROY, Responsable Accueil-Communication ; Monsieur CRAVENAUD, Conseiller Municipal, Représentant du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU ; Monsieur FANDO, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame NEVEUX Véronique, Représentante des Familles – donne pouvoir à Madame DULONG.

Madame MENAA, Représentante SUD-Santé Sociaux – donne pouvoir à Monsieur BÉAL.

MEMBRES EXCUSÉS : Docteur SCHMITT, Médecin Coordonnateur ; Madame ROUSSEAU, Animatrice ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute

RÉSIDENTS, FAMILLES ET INVITÉS PRÉSENTS : **Au regard du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, le Conseil de la Vie Sociale s'est tenu à huis-clos, en présence des membres titulaires uniquement.**

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame ROY, Responsable Accueil-Communication.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 23 juin 2020
- 2) Questions posées par les résidents, les familles et les proches
- 3) Plan Bleu - COVID-19 :
 - *Plan de continuité et de reprise d'activité (PCA)*
 - *Campagne de dépistage*
 - *Rappel des consignes de prévention*
- 4) Plan canicule 2020
- 5) Campagne de vaccination 2020
- 6) Analyse financière 2019
- 7) Décision modificative n°1 - 2020
- 8) Les créances irrécouvrables
- 9) Présentation des subventions
- 10) Présentation du projet de questionnaire pour l'enquête de satisfaction des familles 2020



Monsieur le Directeur remercie l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale de leur présence, malgré le contexte de pandémie de *COVID-19* subi par tous actuellement. Il informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que par mesure de sécurité, et conformément à ce qui a été annoncé dans l'ordre du jour, ce CVS siège exceptionnellement à huis clos, en présence des membres titulaires uniquement. Monsieur le Directeur affirme que les distances de sécurité sont respectées et permettent d'assurer la sécurité de tous.

La séance est ouverte à 14H35.

Madame la Présidente cède la parole à Madame la Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de la Vie sociale. Elle remercie Monsieur le Directeur de sa gestion efficiente au sein de la Résidence DEBROU dans le contexte de crise sanitaire et transmet sa reconnaissance aux personnels de l'établissement pour leur travail au quotidien dans le cadre de la situation liée à la *COVID-19*.

Elle fait état que certaines familles déplorent les restrictions des visites imposées par la situation sanitaire. Elle relève que les liens sociaux entre les familles, les résidents et les personnels en sont affectés mais assure que les membres du Conseil de la Vie Sociale ainsi que les familles soutiennent les mesures prises pour préserver la santé et la sécurité des résidents, des familles et des personnels.

PRÉAMBULE : COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que Monsieur GABY Jacky, élu dans le Collège des Familles, a été contraint de présenter sa démission du Conseil de la Vie Sociale pour des raisons personnelles.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale en prennent acte.

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents de la volonté de Monsieur Jacques COLLINEAU, résident au sein de l'Unité de vie « Les Dahlias », de s'investir au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Madame la Vice-Présidente soumet au vote des membres du Conseil de la Vie Sociale la requête de

Monsieur Jacques COLLINEAU.

En l'absence de remarque, les membres présents adoptent à l'unanimité l'intégration de Monsieur Jacques COLLINEAU en tant que membre qualifié siégeant au Conseil de la Vie Sociale.

L'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale souhaite la bienvenue à Monsieur Jacques COLLINEAU.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2- QUESTIONS POSÉES PAR LES RÉSIDENTS, LES FAMILLES ET LES PROCHES DE LA RÉSIDENCE DEBROU

En l'absence de réunion préparatoire au Conseil de la Vie Sociale, il a été proposé aux familles et aux proches par note d'information n°2020-063 adressée par courriel le 03 septembre 2020 de transmettre leurs questions via les coordonnées d'email de la Vice-Présidente, Madame DULONG, qui les expose ci-après :

- a) **Afin de réduire l'anxiété des familles et rompre l'isolement de celles-ci, quelles solutions pourraient être envisagées pour l'organisation des prochaines réunions du Conseil de la Vie Sociale, des réunions des nouvelles familles, des formations familles ...**

Monsieur le Directeur indique que ces préoccupations des familles et proches sont prises en considération et qu'une réflexion a d'ores et déjà été engagée pour résoudre et limiter cet isolement.

Il évoque des solutions techniques qui pourraient permettre aux familles et aux proches de suivre les séances du Conseil de la Vie Sociale de leur domicile notamment via internet et en direct, sous forme de visioconférence.

L'objectif est de tester ce dispositif dès le prochain Conseil de la Vie Sociale au mois d'octobre 2020.

Si celui-ci apporte satisfaction et répond aux attentes des familles et des proches, il sera mis à la disposition de Mesdames la Président et la Vice-Présidente pour l'organisation des réunions pré-CVS, mais également pour les réunions de Direction envers les familles et les proches, ainsi que les formations qui s'adressent aux familles et proches notamment.

En pratique, un lien de connexion à distance sera transmis aux familles et aux proches. La participation de ceux-ci se fera via le lien envoyé.

Monsieur MELAMED, informaticien-qualiticien, indique que l'application choisie se nomme JITSI MEET. Les connexions via des ordinateurs ne nécessiteront pas de téléchargement de l'application, la simple connexion sur le lien dédié suffira pour être acteur dans la visio-conférence ; par contre, en cas de participation via un téléphone portable, il conviendra de télécharger au préalable l'application.

Monsieur le Directeur assure que la prochaine réunion du Conseil de la Vie Sociale ainsi que les réunions des familles par unité s'organiseront selon ce concept :

- Les membres titulaires du CVS seront réunis au sein d'une salle dédiée à la réunion et seront connectés grâce à une caméra et micro pour une visio-conférence ;
- Les familles désirant participer devront se connecter via le lien dédié.

Ce dispositif permettra une interactivité des participants.

Monsieur COLLINEAU prend la parole et indique que pour optimiser ce dispositif, il conviendrait d'augmenter le débit internet de la Résidence.

Monsieur le Directeur précise que cette augmentation des débits internet, ascendant et descendant, induit un surcoût estimé à environ 200 € HT par mois.

Madame la Vice-Présidente encourage l'organisation de ce type de réunions et insiste pour reprendre les réunions d'accueil des nouvelles familles et les formations à l'attention des familles sous ce format connecté à distance.

Madame la Vice-Présidente soumet au vote des membres présents l'autorisation de réaliser les différentes réunions à l'attention des familles et des proches en visioconférence, au vu du contexte sanitaire actuel.

En l'absence de remarque, les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent à l'unanimité le principe de réunions par visioconférence.

- b) Dans le cadre de l'organisation des visites des proches et des familles sur les temps d'après-midi des jours de semaine, serait-il possible de mettre à la disposition des visiteurs des bancs ou chaises, dans la file d'attente à l'entrée ?**

Monsieur le Directeur rappelle que la priorité est d'assurer la sécurité des résidents et des agents de la Résidence DEBROU. Il n'est pas possible de mettre à la disposition des visiteurs des bancs ou chaises au regard des précautions *COVID-19* qui nécessiteraient la désinfection entre chaque personne. Toutefois, Monsieur le Directeur répond aux membres présents que les visiteurs peuvent apporter une chaise pliante.

- c) Pourrait-il être autorisé pour les proches et les familles des résidents de sortir dans les jardins extérieurs avec leur parent sur les temps de visite ?**

Pour répondre à cette demande, Monsieur le Directeur fait lecture d'une note de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val (ARS) de Loire datée du 18 septembre 2020.

Cette note fait un point de situation de la propagation du virus à la date précitée et précise les mesures barrières recommandées. Les préconisations de l'ARS confortent Monsieur le Directeur à ne pas déroger aux règles et mesures de prévention en vigueur et ainsi ne pas autoriser cet assouplissement.

Une copie de la note est jointe au présent procès-verbal.

Monsieur le directeur rappelle que le bien-être et la vie sociale des résidents est une de ses priorités et qu'il a organisé comme suit les sorties des résidents dans les jardins de la Résidence DEBROU :

- De 8H00 à 12H00 : les résidents peuvent profiter des jardins ; pour les personnes qui ne peuvent se déplacer seules, les animatrices sont mandatées sur ce créneau horaire pour accompagner les résidents. Les animatrices proposent également des repas à thème à l'extérieur par unité de vie.
- De 14H30 à 17H00 : les familles et proches peuvent venir visiter leur parent au sein de leur logement sous réserve de respecter les mesures de prévention édictées dans la Charte des familles.
- De 17H00 à 18H00 : à nouveau les espaces extérieurs sont ouverts aux résidents pour une ultime sortie avant le dîner.

Monsieur le Directeur évoque le cas de Monsieur B., personne admise en hébergement permanent et testée négative à la *COVID-19* 48H00 avant son entrée, isolée jusqu'au résultat du nouveau test effectué à J+5jours de l'entrée qui s'est révélé positif à la *COVID-19*.

Il précise que le respect strict de nos modes opératoires a permis de circonscrire à sa seule personne la circulation de la *COVID-19*.

Outre les modes opératoires relatifs aux résidents et aux familles et proches, Monsieur le Directeur précise que, s'agissant du personnel, tout nouvel agent ou toute personne qui se serait absentée pendant 14 jours calendaires doit se faire prélever et devra présenter un test RT-PCR négatif avant la prise de poste.

Il confirme que toutes les mesures barrières sont régulièrement rappelées au sein ou à l'extérieur de la Résidence DEBROU.

Monsieur COLLINEAU prend la parole et demande à pouvoir utiliser la Salle d'Animation et Vie Sociale les jours de week-end, comme cela existait avant la crise sanitaire, sous le contrôle de personnes (familles ou résidents) dédiées au maintien des règles et mesures barrières.

Monsieur le Directeur rappelle que le personnel est formé et sensibilisé aux mesures de prévention et qu'il est impossible de déléguer cette responsabilité à des familles ou à des résidents les week-ends. C'est pourquoi, il ne peut être donné un avis favorable à cette proposition

Monsieur COLLINEAU demande à se voir expliquer les termes « PASA » et « TOVERTAFEL ».

Monsieur BÉAL, Assistant de Soins en Gériatrie, explique en quoi consistent les Pôles d'Activité et de Soins Adaptés (PASA), et en décrit les activités qui y sont effectuées avec les résidents qui y sont accueillis. Madame LERICHE, psychologue, évoque la table magique dite *TOVERTAFEL*, qui propose la projection de jeux interactifs sur les tables ou au sol.

Monsieur le Directeur prend la parole et regrette que la *COVID-19* ait empêché l'inauguration de ces outils tout en freinant la formation des personnels à leur utilisation. Il propose à Monsieur COLLINEAU de bénéficier prochainement d'une initiation à la *TOVERTAFEL* et à passer une demi-journée au sein d'un PASA en activité.

Monsieur COLLINEAU accepte ces invitations et en remercie Monsieur le Directeur.

Monsieur COLLINEAU pose une nouvelle question concernant le développement des soins dentaires et demande à ce que soit effectuée une recherche sur la promulgation d'une loi qui permettrait une prise en charge à 100 % des soins dentaires.

Monsieur COLLINEAU attire l'attention des membres présents sur les difficultés bucco-dentaires des personnes résidant en EHPAD car le transport pour se rendre chez le dentiste n'est pas remboursé par les organismes de Sécurité Sociale et les dentistes ne se déplacent pas au sein des établissements.

Madame GIRAULT, informe que les personnels soignants sont régulièrement formés à l'hygiène bucco-dentaire et que la prochaine session de formation se déroulera en octobre 2020.

Madame la Vice-Présidente prend la parole et informe que de son côté, elle œuvre au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie pour faire aboutir un projet de création d'un « buccobus » (un bus aménagé en cabinet dentaire) qui se déplacerait sur des sites tels que les EHPAD pour soigner les patients dans l'impossibilité de se déplacer.

d) Madame la Vice-Présidente évoque un problème de transmission d'information qui a eu lieu en août 2020 entre les soignants.

Madame la Vice-Présidente se fait confirmer que les équipes disposent du dossier de soins informatisé, et depuis l'année 2020, Monsieur le Directeur informe les membres présents qu'un pas supplémentaire a été effectué dans l'informatisation des services puisque que l'ensemble des soignants sont désormais dotés de tablettes numériques. Ainsi, le dossier de soins informatisé est renseigné « au pied du lit des résidents ». Sous le respect des règles de la confidentialité, il est bien évidemment à la disposition du patient ou de son représentant.

e) Madame la Vice-Présidente relaie une demande de pouvoir connaître les calendriers des animations au sein de l'ensemble des unités et des PASA.

Monsieur le Directeur présente le calendrier des activités réalisées au sein de chaque unité de vie, et fait la lecture de celles organisées au sein de l'unité de vie « Les Amaryllis » notamment.

Le programme ici présenté a été actualisé, et est joint au présent procès-verbal de séance.

Monsieur le Directeur confirme promouvoir l'approche non médicamenteuse et attire l'attention sur l'utilisation quotidienne des bornes mélo qui sont présentes dans chacune des unités de vie, et il informe de l'acquisition de 2 nouvelles *TOVERTAFEL* pour une utilisation ciblée au sein des PASA.

Le maintien des liens sociaux est une priorité et il souhaite que les formations à l'attention des familles

soient à nouveau opérationnelles au sein de la Résidence DEBROU notamment sous la forme de visioconférence au vu du contexte sanitaire.

Monsieur COLLINEAU conclut les questions/réponses en suggérant de méditer à deux mots emblématiques :

- Le terme « EMPATHIE » pour les soignants,
- Le terme « TOLÉRANCE » pour les résidents.

3- PLAN CANICULE 2020

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur précise que cette année, la **COVID-19** a aggravé la situation liée à la chaleur en raison du port du masque obligatoire qui a été éprouvant et remercie tout particulièrement, à travers Monsieur BEAL - représentant du personnel, l'ensemble du personnel de sa mobilisation.

Il rappelle que la Résidence DEBROU dispose de 9 pièces rafraîchies mises à disposition de tous les résidents. Il précise que le système de climatisation et de renouvellement d'air permet d'assurer la sécurité des résidents, des familles, proches et des membres du personnel en cette période de pandémie de **COVID-19**.

Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que, chaque année durant les mois de juillet et août, deux agents canicule sont recrutés spécifiquement pour venir en appui aux équipes soignantes. Ils sont chargés de s'assurer du confort, du bien-être et de la sécurité des résidents, et de veiller à la bonne hydratation de ceux-ci en effectuant des tournées de boissons.

Il est acté à 16h28 que Madame Paulette ROY, Présidente, quitte la salle de réunion et donne pouvoir à Madame Jeanne DIMER pour les prochains votes. Madame Rachel MAILLET quitte également la séance.

4- PLAN BLEU DE LA RÉSIDENCE DEBROU : COVID-19 – POINT DE SITUATION

Le Plan de Continuité et de Reprise d'Activité de la Résidence DEBROU a été communiqué aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

➤ **Plan de continuité et de reprise d'activité (PCA)**

Monsieur le Directeur attire la vigilance des membres du Conseil de la Vie Sociale sur la nécessité de maintenir l'application des mesures barrières au sein de la Résidence DEBROU. Il précise que ces mesures barrières continueront à s'appliquer tant que le virus circulera activement sur le territoire.

➤ **Campagne de dépistage**

Monsieur le Directeur informe les membres présents qu'une campagne de dépistage généralisé a eu lieu au mois d'août 2020. Aucun cas, parmi les résidents comme parmi le personnel ne s'était révélé positif.

En outre, Monsieur le Directeur informe les membres présents que pour tout agent revenant d'un congé de 14 jours calendaires ou plus, celui-ci doit réaliser un test RT-PCR obligatoirement et avoir reçu un résultat négatif pour pouvoir reprendre le travail au sein de l'établissement. Toutefois, si le personnel est indispensable dans le cadre de la continuité du service public, l'ensemble des équipements de protection individuelle sera obligatoirement porté par l'agent, selon la méthode du « scaphandre », à savoir masque, gants, charlotte, visière ou lunettes de protection, surblouse... Cette tenue est la même que celle portée par les agents dans le cadre de la prise en soins d'un résident en isolement.

➤ **Rappel des consignes de prévention**

Monsieur le Directeur fait un rappel des mesures de prévention en vigueur au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur COLLINEAU prend la parole et demande s'il peut entrer dans un logement de son unité de vie pour rendre visite à un voisin de chambre.

Monsieur le Directeur répond qu'il lui est autorisé de rester à l'entrée du logement pour garder les liens sociaux mais il convient dans cette hypothèse de veiller strictement à respecter les gestes barrières, à garder une distance physique suffisante et à ne pas toucher de mobiliers.

Monsieur le Directeur fait un rappel concernant les référents institutionnels et leurs rôles.

Monsieur BEAL, représentant du personnel, prend la parole et rappelle que lors des semaines de confinement de la Résidence DEBROU, les Référents Institutionnels ont contacté chaque semaine chaque famille afin de les tenir informées du quotidien des résidents dont ils avaient la charge.

Monsieur CRAVENAUD prend la parole et salue l'initiative de ce dispositif des référents institutionnels qui permet de favoriser et pérenniser les relations résident/famille/soignant. Madame la Vice-Présidente se joint à Monsieur CRAVENAUD.

5- CAMPAGNE DE VACCINATION 2020

Monsieur le Directeur informe les membres présents que, pour ce qui concerne la campagne de vaccination antigrippale 2020/2021 des résidents, un courrier a été adressé à l'ensemble des résidents, familles et représentants légaux le 21 septembre 2020, les invitant à se manifester avant le 07 octobre 2020 en cas de refus de cet acte de vaccination.

La vaccination antigrippale des résidents se déroulera du jeudi 15 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020.

Monsieur le Directeur rappelle que pour les résidents sous mesure de protection, c'est leur consentement qui devra être recherché. A défaut de consentement, ce n'est que dans l'unique cas d'une mesure de tutelle où le tuteur peut se substituer et prendre position sur ce point.

Pour information, il est joint au présent Procès-Verbal, le courrier de l'UDAF d'Indre et Loire, adressé à la Résidence DEBROU.

Pour ce qui concerne la vaccination antigrippale du personnel, la note de service n°2020-148 VACCINATION ANTIGRIPPALE DU PERSONNEL a été diffusée le 24 septembre 2020.

Au sein de la Résidence DEBROU, la campagne de vaccination pour le personnel volontaire se déroulera du lundi 02 novembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020.

Monsieur le Directeur fait un aparté et informe que les services du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ont évalué le GMP (GIR moyen pondéré qui traduit le niveau de dépendance moyen au sein d'un EHPAD) pour les 5 ans à venir et ce dernier a été fixé à 780.

6- ANALYSE FINANCIERE 2019

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

Il informe les membres présents que l'analyse financière rétrospective de 2015 à 2019 de la Résidence DEBROU sera proposée par Monsieur Philippe BREGEGERE, Trésorier, au vote du prochain Conseil d'Administration.

7- DECISION MODIFICATIVE n°1 - 2020

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur présente la décision modificative n°1 au titre de l'année 2020.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative présentée.

En l'absence de remarque, la décision modificative n°1 au titre de l'année 2020 est adoptée à l'unanimité.

8- LES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur indique que Monsieur le Trésorier proposera aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 29 septembre 2020 l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 14 569.64€.

9- PRESENTATION DES SUBVENTIONS

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la liste des subventions obtenues :

- 10 000 euros par la Fondation des Hôpitaux de Paris
- 5 000 euros par le Fonds Mutualiste du Crédit Agricole

Il précise que ces sommes seront affectées à l'acquisition de deux nouvelles tables magiques *TOVERTAFEL* pour les PASA ; ce qui portera à 8 le nombre de tables magiques *TOVERTAFEL* au sein de la Résidence DEBROU.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les subventions obtenues auprès de la Fondation des Hôpitaux de Paris et du Fonds Mutualiste du Crédit Agricole.

En absence de remarque, les subventions octroyées à la Résidence DEBROU par la Fondation des Hôpitaux de Paris et le Fonds Mutualiste du Crédit Agricole sont adoptées à l'unanimité.

10- PRESENTATION DU PROJET DE QUESTIONNAIRE POUR L'ENQUETE DE SATISFACTION DES FAMILLES 2020

Le projet de questionnaire a été communiqué aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame la Vice-Présidente cède la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur le Directeur fait la présentation du questionnaire d'enquête à l'attention des familles et proches et fait lecture des 12 items.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le questionnaire.

En l'absence de remarque, le questionnaire de satisfaction des familles et des proches de la Résidence DEBROU est adopté à l'unanimité.

Il sera transmis aux familles et proches à compter du 28 septembre 2020, pour une date de restitution fixée au 16 octobre 2020. Les résultats de l'enquête seront présentés au Conseil de la Vie Sociale de décembre 2020.



Madame la Vice-Présidente remercie Monsieur le Directeur, les participants à la réunion du Conseil de la Vie Sociale et les personnels.


Monsieur le Directeur remercie la mobilisation de l'ensemble des personnels.

Monsieur CRAVENAUD invite à une vigilance accrue au sein de la Résidence DEBROU et attire l'attention de tous sur l'aggravation à venir de la situation sanitaire.

Il souligne la nécessité de continuer à informer les familles et à demander leur soutien.
Il encourage la *e-information* à leur attention qu'il considère comme un dispositif tout à fait novateur.
Monsieur COLLINEAU est remercié vivement de sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la vice-présidente lève la séance à 18h00.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



Paulette ROY

La Vice-Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



M-C. DULONG

Fait à Joué-lès-Tours le 25 septembre 2020